

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 24 septembre 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1826711S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile contractuels de la direction territoriale de Montrouge, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

- 1° M. Simon Moubarik, jusqu'au 8 juin 2019 inclus.
- 2° Mme Aline Moullec, jusqu'au 30 juin 2019 inclus.
- 3° M. Bertrand Bodo Ngah, jusqu'au 30 juin 2019 inclus.
- 4° Mme Céleste Rovère, jusqu'au 30 juin 2019 inclus.
- 5° Mme Cécilia Guillon, jusqu'au 31 janvier 2019.
- 6° Mme Lisa Akhmeteli, jusqu'au 31 janvier 2019 inclus.
- 7° M. Marc Quentel, jusqu'au 30 décembre 2018 inclus.
- 8° M. Billel Aisaoui, jusqu'au 31 janvier 2019 inclus.
- 9° Mme Mata Cissé, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.
- 10° M. Fabien Bécart, jusqu'au 31 janvier 2019 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI